

# La **nouvelle** Tribune

7DH • N°871 • 16/01/2014 www.lanouvelletribune.com

Directeur de la Publication: FAHD YATA

## Maroc-UE : L'Accord de Libre Échange et les questions migratoires, priorités de 2014



**M.** Rupert Joy, Ambassadeur de l'Union Européenne à Rabat, entré en fonctions l'été dernier, a accordé un entretien à La Nouvelle Tribune. Cette interview est publiée à la veille du troisième round Maroc-UE consacré à la conclusion de l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi, ALECA, qui se déroulera du 20 au 24 janvier prochain à Rabat. On rappellera que ces négociations ont été lancées officiellement par le Chef de Gouvernement marocain et le Président de la Commission Européenne en Mars 2013. C'est une négociation délicate qui s'engage et M. l'Ambassadeur Joy ne le conteste pas, mais le Maroc fait figure de pionnier en la matière puisque le Royaume est le premier Etat de la Rive Sud de la Méditerranée à négocier un tel traité avec l'Union Européenne.

Entretien avec M. Rupert Joy, Ambassadeur de l'Union européenne à Rabat

## Maroc-UE : L'Accord de Libre Échange et les questions migratoires, priorités de 2014

M. Rupert Joy, Ambassadeur de l'Union Européenne à Rabat, entré en fonctions l'été dernier, a accordé un entretien à La Nouvelle Tribune. Cette interview est publiée à la veille du troisième round Maroc - UE consacré à la conclusion de l'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi, ALECA, qui se déroulera du 20 au 24 janvier prochain à Rabat.

On rappellera que ces négociations ont été lancées officiellement par le Chef de Gouvernement marocain et le Président de la Commission Européenne en Mars 2013.

C'est une négociation délicate qui s'engage et M. l'Ambassadeur Joy ne le conteste pas, mais le Maroc fait figure de pionnier en la matière puisque le Royaume est le premier État de la Rive Sud de la Méditerranée à négocier un tel traité avec l'Union Européenne. L'ALECA est l'un des axes majeurs du Partenariat avancé dont le statut a été octroyé au Maroc en 2008 et il vise à réaliser une intégration régionale entre le Royaume et l'UE, au côté notamment du rapprochement réglementaire entre les législations communautaire et marocaine.

2014 sera donc une année fondamentalement importante pour ce partenariat exemplaire qui sera également fortement axé sur les questions migratoires, lesquelles disposent désormais du nouveau cadre de la politique appliquée depuis le 1er janvier 2014 par le Maroc en matière d'accueil et de régularisation des migrants d'origine subsaharienne.

Afifa Dassouli

**La Nouvelle Tribune :**

**Pensez-vous que la situation au Maghreb, tout particulièrement avec le « printemps arabe », a pu favoriser indirectement le Maroc qui a traversé cette phase sans trop de dommages ?**

**M. Rupert Joy :**

Cela dépend de ce que vous entendez par "favoriser". C'est évident que le Maroc n'a pas bénéficié du manque de stabilité dans la région. Au contraire, la situation en Afrique du Nord et au Sahel est inquiétante pour la sécurité du Maroc, et l'Union européenne partage ces inquiétudes. Le Maghreb est extrêmement important pour l'Union européenne. C'est la région du voisinage la plus proche de l'Europe, et nos intérêts sont étroitement liés. Je rajoute qu'il est dommage que le Maghreb n'ait pas fait plus de progrès en terme d'intégration, parce que les pays de la région perdent beaucoup en terme de stabilité, sécurité, de croissance économique, d'emplois dans un monde de plus en plus globalisé, où la taille compte. Le Maghreb risque vite d'être dépassé économiquement par des régions plus intégrées. Ceci dit, je félicite le Maroc pour le progrès que le

Royaume a pu faire ces dernières années, malgré une conjoncture politique et économique assez difficile. Bien sûr, il reste beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les réformes significatives prévues dans la Constitution de 2011, et répondre aux attentes des citoyens du Maroc sur le plan politique, économique et social. Mais je suis convaincu que le Maroc est sur la bonne voie.

La relation avec l'Union européenne est fondamentale parce qu'ancienne et pérenne. La première demande de coopération ou de partenariat avec le Marché Commun, appellation antérieure de l'Union européenne, date de 1963 et nos relations bilatérales ont fêté donc en quelque sorte leur cinquantième en 2013. Dès mon arrivée à ce poste, il y a huit mois, j'ai remarqué que même si la situation était quelque peu politiquement bloquée, du fait de la procédure de remaniement gouvernemental, nous n'en avons pas moins continué de travailler à plusieurs niveaux avec la Fonction publique. C'est un partenariat qui marche globalement très bien et qui s'exprime avec efficacité.

**L'Union européenne voit-elle d'un bon oeil l'ouverture du Maroc vers l'Afrique subsaharienne ?**

C'est une très bonne chose. Le Maroc doit exploiter et tirer profit de ses atouts. Dans la région, il n'y a pas beaucoup de pays qui sont stables économiquement et politiquement parlant et le Maroc se distingue par sa position géographique stratégique. Je suis convaincu par ailleurs que le continent africain va être de plus en plus important pour l'Europe.

Dans cette perspective et cette implication européenne, le Maroc peut devenir un partenaire incontournable et il peut faire beaucoup plus pour tirer pleinement profit de cet avantage stratégique dont il dispose. Cela, sachant que cette implication plus forte pourrait entraîner la survenance de problématiques délicates comme le développement de l'immigration non souhaitée.

**Mais, justement, pensez-vous que le Maroc, qui connaît ses propres problèmes d'emplois, notamment pour la jeunesse, peut se permettre une politique d'immigration quelque peu « généreuse » ?**

Ce n'est pas une question de "généro- >>



>> sité". Le monde bouge, évolue et chaque pays doit prendre ses responsabilités, y compris le Maroc, même si cela suppose des situations difficiles, notamment en termes d'accueil ou de capacités d'intégration de populations d'origine subsaharienne.

Les dispositions nouvelles en matière d'accueil des immigrants, décidées par le Royaume, sont bien évidemment positives. Elles montrent une nouvelle maturité du Maroc, même si elles supposent une méthodologie d'approche et de gestion plus difficile pour les pouvoirs publics marocains, qui impliqueront l'élaboration de nouvelles stratégies transversales.

L'Union européenne, qui apporte déjà son aide au Maroc, sur les questions migratoires, notamment en matière financière, avec un budget de 11 millions d'euros, est également engagée dans ce champ avec des missions techniques qui permettent de fournir un support et un conseil en matière d'élaboration des stratégies d'accueil des migrants.

Nous voulons travailler de concert avec le Maroc à la mise en oeuvre du nouveau Partenariat de Mobilité, signé en juin 2013. L'idée globale de ce partenariat est de maximiser les avantages et les bénéfices de la migration et d'en minimiser les inconvénients.

**Pour évoquer les conventions signées**

**tout récemment avec le nouveau ministre des Finances, M. Boussaïd, notamment pour l'emploi, la gouvernance, la PME, l'agriculture, etc, quel est le jugement que l'on peut en tirer ?**

La signature de ces conventions est un signal de la confiance de l'Union européenne et de notre engagement continu, et ces conventions expriment des dons et non pas des prêts. Nous sommes pratiquement le seul des bailleurs de fonds qui octroie des dons au Maroc, et ceci pour un montant annuel conséquent, avoisinant les 200 millions d'euros. L'Union européenne investit beaucoup dans le partenariat avec le Maroc: à ce jour, nous avons un montant de plus de 1,4 milliard d'euros d'engagements sur des projets en cours de mise en oeuvre dans le Royaume.

**Où en sont les discussions sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi, ALECA, et les questions liées à la convergence réglementaire ?**

Le premier round sur l'accord de libre-échange complet et approfondi, ALECA, a été mené en avril 2013 et le second en juin de la même année. Le prochain aura lieu en ce mois de janvier 2014. Bien évidemment, la négociation sera complexe. C'est inévitable lorsqu'il s'agit de s'accorder sur des questions qui touchent à beaucoup de domaines tels que la concurrence, la propriété intellectuelle, les services et les investissements, etc.

Dans le même temps, il est très important que le Maroc avance parallèlement sur la question de la convergence réglementaire. En faisant de cette nécessité une priorité, le Maroc sera à même de s'intégrer progressivement au marché intérieur européen. Je pense donc qu'il serait pleinement utile et efficace pour le Maroc de définir rapidement un plan national de convergence réglementaire.

**Quelle est l'attitude de l'Union européenne quand des programmes de soutien ou d'aide à telle ou telle réforme, impliquant donc des enveloppes budgétaires dédiées, ne sont pas mis en oeuvre, ralentis, voire abandonnés ?**

Il faut savoir qu'il y a une progressivité dans le processus de soutien aux différentes réformes ou plans mis en oeuvre par le Maroc. L'UE, certes, adopte des budgets qui sont proposés au pays bénéficiai-

re, mais les décaissements se font en fonction de l'état d'avancement effectif des programmes. Nous disposons d'indicateurs précis en la matière et tout est lié. Si, par exemple, on a pu constater une certaine lenteur dans l'exécution des réformes comme celle de la Justice, nous sommes pleinement satisfaits de voir que ce secteur stratégique bénéficie désormais d'un plan de réforme officiel matérialisé par la Charte de la Justice.

On peut dire la même chose au sujet du plan gouvernemental pour l'égalité, qui constitue une autre grande réforme pour l'égalité des genres. Il est un motif de satisfaction pour nous, sachant qu'il comporte notamment un projet de loi contre la violence faite aux Femmes...

**Quelle appréciation portez-vous sur la situation économique actuelle du Maroc ?**

La situation économique est aujourd'hui difficile pour nombre de pays. Globalement, je considère que celle du Maroc n'est pas si mal en point, même s'il importe de s'intéresser aux questions de fond que constituent les politiques d'éducation, de formation, lesquelles sont extrêmement importantes pour l'avenir.

Il faut mettre en place les outils de base pour faire en sorte que ce pays soit plus productif avec l'inclusion du plus grand nombre dans la vie politique, économique. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour des raisons qui tiennent à l'analphabétisme, aux discriminations du genre, à l'enclavement géographique, aux disparités sociales, etc. De même, la question de la gouvernance est stratégique, avec la Constitution de 2011 dont il faut veiller à l'application la plus large possible.

On n'oubliera pas de mentionner la question des Droits de l'Homme qui est également cardinale pour l'Union européenne, sachant que nous nous félicitons des avancées constatées tout au long de ces dernières années dans ce champ.

Certes, il y a encore bien des défis à relever, mais on doit constater que le dialogue avec le Maroc marche bien et il se caractérise par son efficacité.

Et tout en travaillant profondément avec le gouvernement, nous oeuvrons également avec

les diverses émanations de la société civile.

C'est ainsi que nous mettons en oeuvre des actions à nulle autre égales dans notre partenariat avec d'autres pays. Comme par exemple la signature très récente d'une convention pour le financement direct d'une association d'handicapés.

**Votre mot de la fin, M. l'Ambassadeur...**

Le partenariat entre l'UE et le Maroc reste une « success story » du voisinage Sud. En 2013, nous avons non seulement entamé les négociations sur l'ALECA, une première pour le voisinage du Sud, mais aussi signé la convention sur la Mobilité, également une première dans le domaine de la coopération avec les Etats de la Rive sud de la Méditerranée. Nous avons également mis au point un accord sur les volets du plan d'action 2014-2017, l'accord de pêche a été signé, puis ratifié par le Parlement européen. Nous avons également eu la visite du Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso. Ce fut donc une année extrêmement riche et dense.

2014 sera également une année charnière, puisque nous arriverons au terme du mandat de la Commission Barroso II et que de nouveaux Commissaires seront nommés. Et nous devons d'ores et déjà fixer nos objectifs stratégiques pour l'année qui commence.

Nos deux grands dossiers pour cette année seront ceux de l'ALECA et de la migration, deux dossiers où les enjeux sont très importants pour les deux parties. Et malgré l'acuité de la crise, l'Europe a continué son chemin. Les budgets destinés aux pays partenaires n'ont pas été réduits malgré les aléas de la conjoncture, l'UE a intégré un nouvel Etat membre, la Croatie, l'Euro zone compte désormais dix-huit membres, avec la Lettonie, et notre Union continue donc d'attirer les autres pays, avec un grand poids économique et des valeurs universelles porteuses. Tous ces éléments sont à prendre en compte dans ce partenariat fécond noué avec le Maroc depuis si longtemps.

Entretien réalisé par  
**Afifa Dassouli**

## L'accord sur la pêche, un "bon deal" pour les deux parties

La Nouvelle Tribune :

**L'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne, approuvé récemment par le Parlement européen, me paraît plus important par sa nature politique et le contexte dans lequel il intervient que du point de vue strictement financier ou même économique.**

**Quel est votre sentiment sur cette question ?**

**Rupert Joy :** "Je suis satisfait que le Parlement européen ait approuvé cet accord. C'est une bonne nouvelle pour le Maroc et pour le partenariat avec l'Union européenne. J'espère que le Parlement marocain votera à son tour en faveur de la ratification.

Ma satisfaction repose sur plusieurs raisons. D'abord, lorsque la première mouture de l'accord avait été rejetée par le Parlement européen, cela exprimait en fait plusieurs craintes des parlementaires européens, écologiques, économiques, politiques et mêmes sociales. Pendant les deux années qui ont suivi, la Commission s'est efforcée avec ses homologues marocains que le nouveau Protocole réponde à ces inquiétudes.

La négociation s'est déroulée dans de bonnes conditions et je pense que ce nouvel accord est le résultat de tout ce processus. C'est un « good deal » pour le contribuable européen, mais aussi pour les citoyens du Maroc puisque c'est un accord qui va bénéficier aux populations situées près des zones de pêche, contribuer au Plan Halieutis et qui répond systématiquement à toutes les recommandations du Parlement européen".

**Afifa Dassouli**